



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **92400278.5**

(51) Int. Cl.⁵ : **C21C 7/06, C21C 7/00**

(22) Date de dépôt : **04.02.92**

(30) Priorité : **06.02.91 FR 9101306**

(43) Date de publication de la demande :
12.08.92 Bulletin 92/33

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

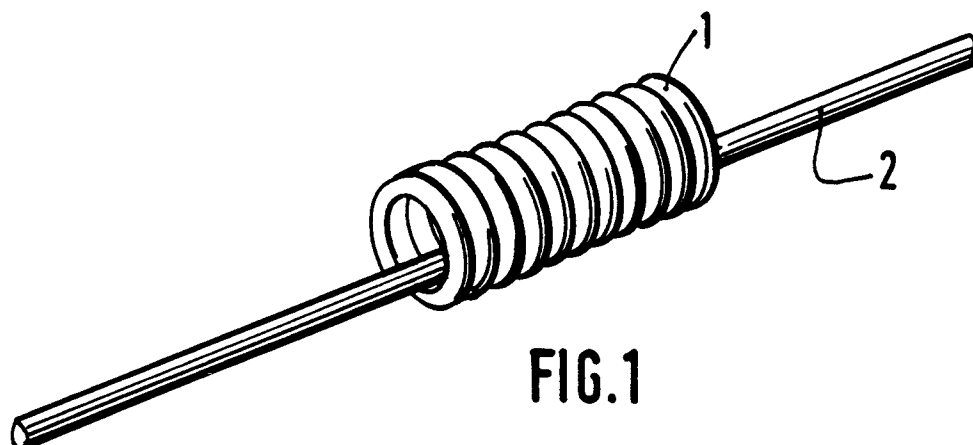
(71) Demandeur : **A.M.P.E.R.E. (S.A.)**
5-7, rue de Bretagne, ZAI des Béthunes
F-95310 Saint-Ouen L'Aumone (FR)

(72) Inventeur : **Dauby, Didier**
29, rue Jean Lefèvre
F-95530 La Frette s/Seine (FR)
Inventeur : **Penven, Jacques**
40, rue Edouard Bécue
F-95590 Nointel (FR)
Inventeur : **Rech, Jean-Paul**
18, rue des Sablons
F-78750 Mareil Marly (FR)

(74) Mandataire : **Viard, Jean**
Cabinet VIARD 28 bis, avenue Mozart
F-75016 Paris (FR)

(54) **Dose métallurgique.**

(57) Dose de métal destinée à être introduite dans un bain métallique en fusion. La dose est constituée par une spirale de fil calibré coupé à une longueur correspondant au poids désiré.



La présente invention a pour objet une dose à usage métallurgique destinée en particulier, mais non exclusivement, à être introduite dans un bain métallique en fusion. Elle vise plus particulièrement une dose d'aluminium utilisable pour la désoxydation des aciers lors de leur fusion au four ou en poche.

On sait qu'il est connu d'ajouter aux aciers et notamment aux aciers au carbone, ou faiblement alliés, une petite quantité d'aluminium qui constitue le désoxydant final. Les taux d'addition varient habituellement entre 0,6 et 1,5 % en fonction du taux recherché de fixation de l'oxygène ce qui correspond grosso modo à 1 kg/tonne.

Cette désoxydation a pour but d'éviter la formation de porosités gazeuses (piqûres ou soufflures), au cours de la solidification, en fixant l'oxygène par transformation de l'aluminium en alumine. Elle permet également d'éviter la formation de sulfures de type II en fin de solidification et l'apparition du risque de fragilisation des joints de grains austéniques primaires par précipitation de nitrure d'aluminium.

Dans les grandes installations de coulée, l'alimentation du bain en aluminium est généralement effectuée en continu, en déroulant un fil à partir d'une bobine comme divulgué par FR-A-2 008 407.

EP-A-0 020 307 décrit un procédé d'introduction dans un bain métallique en fusion de substances désoxydantes désulfurisantes avec des inclusions non métalliques dans lequel un fil est introduit dans le bain au moyen d'un tube creux conformé en spirale. Mais il s'agit d'une introduction en continu bien que la longueur de fil introduite puisse varier périodiquement. Le tube est animé d'une vibration longitudinale qui favorise la dissolution. Mais il s'agit à nouveau de l'introduction en continu d'un fil dans un bain destiné aux grandes installations.

Dans les petites et moyennes installations, l'addition d'aluminium s'effectue en amenant dans le bain des quantités déterminées d'aluminium sous forme de lingots comme divulgué par LU-A-66 682 ou encore d'étoiles. Les étoiles sont des pièces moulées à quatre branches percées d'un orifice central. L'introduction des étoiles dans le bain d'acier ou de fonte en fusion se fait au moyen d'une tige en acier passant à travers l'orifice central prévu, notamment, à cet effet. L'aluminium, dont la température de fusion est de 660°C, fond rapidement et se dissout dans le bain dont la température est de l'ordre de 1600°C. Les étoiles pèsent environ 1 kilogramme mais ce poids peut varier de l'ordre de plus ou moins 10% en raison du moulage. Ainsi, dans certains cas le dosage est insuffisant pour obtenir un résultat satisfaisant alors que, lorsque la quantité de métal est excédentaire, l'utilisation de telles étoiles se traduit par une perte financière, le prix de l'aluminium étant très supérieur à celui de l'acier.

Le problème qui est résolu par la présente invention est celui de l'obtention d'un poids exact de métal

de désoxydation dans un métal en fusion, afin que la qualité de l'acier ou de la fonte puisse être garantie.

Selon la présente invention, la dose de métal d'apport est caractérisée en ce qu'elle est constituée par un hélicoïde ou spirale, réalisé à partir d'une longueur déterminée de fil métallique calibré.

Ainsi, c'est la longueur du fil qui va déterminer le poids de l'hélicoïde avec précision. On sait en effet que les tréfileries, notamment d'aluminium délivrent des fils de géométrie parfaite et d'une pureté garantie. L'hélicoïde peut ainsi être constitué à partir d'un fil d'aluminium de première fusion titrant de 99,5 à 99,7.

Compte tenu de la précision sur le diamètre du fil et de sa densité, il est aisé de constituer des doses de poids exact quine soit pas lié aux dimensions géométriques d'un moule. Par ailleurs, la spirale est aisément obtenue à partir d'une longueur de fil calibré sur les machines destinées à la fabrication des ressorts métalliques.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la spirale peut être conique, c'est à dire que le diamètre extérieur de l'un des côtés de la spirale est inférieur au diamètre de l'autre côté. Cette caractéristique permet de gerber plusieurs spirales. Il est ainsi possible d'accroître la quantité de métal, tel que de l'aluminium, devant être introduite dans le bain en superposant plusieurs spirales pour éviter de procéder à de nombreuses introductions.

Enfin, il est également possible de prévoir sur au moins l'une des extrémités de la spirale un coude servant de blocage de la spirale sur la barre d'introduction dans le bain.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre de modes particuliers de réalisation, donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs, en regard des dessins qui représentent :

- La figure 1, un hélicoïde selon l'invention en position sur une barre d'introduction.
- La figure 2, une vue en bout d'un hélicoïde dont les extrémités sont coudées.
- La figure 3, une vue en perspective d'un hélicoïde conique.

On a représenté sur la figure 1 un hélicoïde 1 selon l'invention disposé sur une barre d'introduction 2 dans un bain de métal en fusion. La forme creuse de la spirale se prête à l'introduction en profondeur dans le bain à l'aide de la barre 2, comme dans le cas des étoiles connues, mais tout autre moyen d'introduction peut être utilisé. De préférence, la spirale est à spires jointives pour une raison d'encombrement.

Sur la figure 2, on voit que l'extrémité 3 du fil a été coudée ce qui autorise un blocage de la spirale sur la barre 2. Le coudage peut être plus ou moins prononcé.

La figure 3, montre en perspective une variante de réalisation qui présente, par rapport à la version cylindrique des facilités en ce qui concerne non seu-

lement l'introduction d'une quantité d'aluminium importante mais également en ce qui concerne le transport et le stockage.

La conception de cette dose, à partir d'un fil calibré, permet en outre un marquage qui associé à un certificat de conformité élimine toute possibilité de confusion avec un métal d'une autre origine. Ce marquage intervient au niveau des machines de spirallage.

L'enroulement du fil en spirale permet d'obtenir un poids relativement important sous un volume relativement faible. Ainsi, pour un fil d'aluminium de 15 mm. de diamètre, le poids d'un mètre de fil est de 475 grammes. La longueur de la spirale est de 90 mm. et son diamètre extérieur de 80 mm. Il est ainsi facile de faire varier la longueur de la spirale en vue de satisfaire un client devant introduire dans ses coulées une quantité très précise d'aluminium. Habituellement, le diamètre minimum de la spirale est égal à au moins trois fois le diamètre du fil constitutif.

Bien que l'exemple qui vient d'être donné se rapporte à la réalisation de doses d'aluminium de désoxydation, la présente invention peut être appliquée à tout métal ou autre matériau d'apport pouvant être élaboré sous forme de fil, notamment en vue de la réalisation d'alliages.

Revendications

1° Dose pour la métallurgie, caractérisée en ce qu'elle est constituée par une longueur déterminée de fil enroulé en spirale.

2° Dose selon la revendication 1, caractérisée en ce que la spirale est à enveloppe cylindrique.

3° Dose selon la revendication 1, caractérisée en ce que la spirale est à enveloppe conique.

4° Dose selon la revendication 1, caractérisée en ce que au moins l'une des extrémités du fil est coupée.

5° Dose selon l'une des revendications 1 ou 3, caractérisée en ce que la spirale est à spires jointives.

6° Dose selon la revendication 1, caractérisée en ce que pour la désoxydation de l'acier, le fil est un fil d'aluminium pur à au moins 99,5%.

30

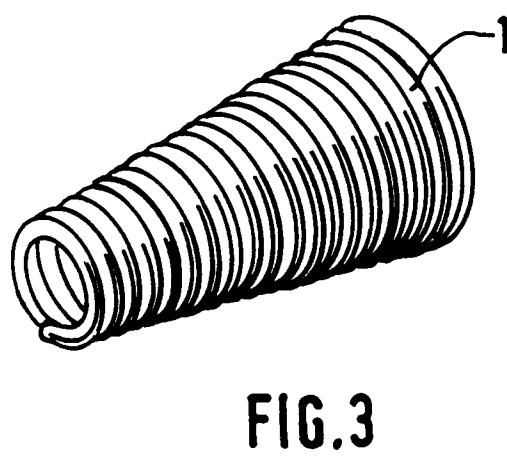
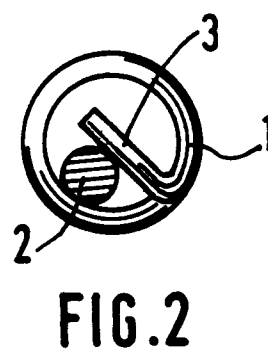
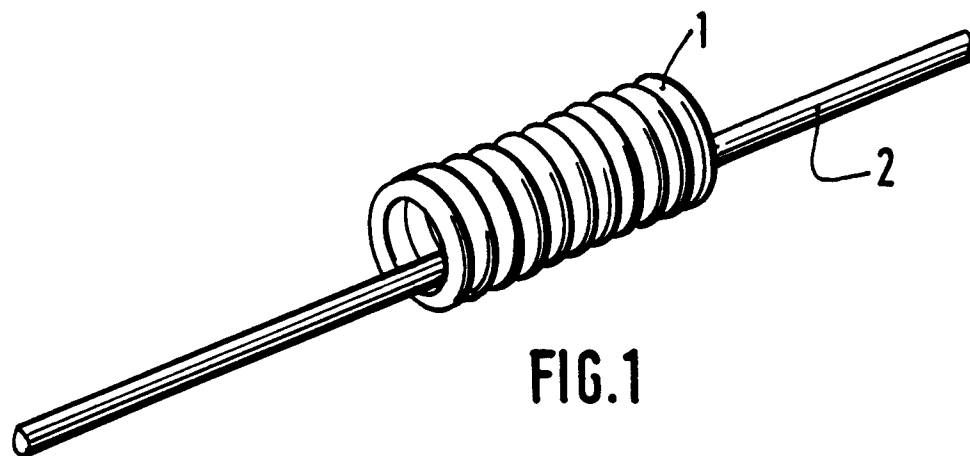
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 92 40 0278

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	EP-A-0 020 307 (ITALSIDER) * Abrégé; page 3, lignes 15-30; revendications 1,2,4,6; figure * ---	1-6	C 21 C 7/06 C 21 C 7/00
Y	FR-A-2 008 407 (NIPPON KOKAN K.K.) * Page 1, lignes 10-25; revendications * ---	1,5,6	
Y	LU-A- 66 682 (METALLURGISCHE VERSUCHSANSTALT A VADUZ) * Revendications; figures * -----	2-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			C 21 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 18-05-1992	Examineur OBERWALLENEY R.P.L.I.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 (03.82) (P0402)